



Part des charges recuperables

Par **Ysa91**, le **12/09/2017 à 16:29**

Bonjour,rnrnJe viens de recevoir le décompte individuel et les charges affectées dans le cadre de la part des charges récupérables suite à l'approbation des comptes de l'exercice par l'AG du 11/09. Je suis propriétaire depuis maintenant 6 semaines. rnVendeur/Acheteur : A qui revient cette régularisation légalement ?rnMerci pour votre aide

Par **morobar**, le **12/09/2017 à 16:33**

Bonjour,rnAu propriétaire au moment de l'appel des fonds de la régularisation.rnC'est pour cela qu'il faut éplucher le budget prévisionnel et les charges éponymes.rnMais vous pouvez avoir conclu un accord avec le vendeur, accord inopposable au syndic toutefois.

Par **Ysa91**, le **12/09/2017 à 16:43**

Merci @morobar de vos précisions.